

Prostitution : malaise et divisions au sein de la majorité

LE MONDE | 26.11.2013 à 12h52 • Mis à jour le 26.11.2013 à 19h20 | Par Hélène Bekmezian

La proposition de loi socialiste visant à sanctionner les clients de prostituées ne suscite pas seulement un débat au sein de la société, elle provoque également des divisions dans tous les partis politiques, dont le Parti socialiste (PS). La date précise du début des débats n'est même pas encore certaine. Le texte prévu pour être soumis aux députés mercredi 27 novembre au soir, pourrait être victime de l'embouteillage législatif et ne passer en séance que vendredi. Toutefois, pour éviter que le texte ne soit voté dans un hémicycle semi désert vide de ses députés rentrés en circonscription, la conférence des présidents a décidé mardi 26 que le texte serait solennellement voté en séance mercredi 4 décembre.

La proposition de loi, signée par près de 120 députés socialistes et portée par Maud Olivier (PS, Essonne) et Guy Geoffroy (UMP, Seine-et-Marne), respectivement rapporteur et président de la commission spéciale sur le texte, est l'aboutissement de plusieurs initiatives de l'UMP, des écologistes et du Front de gauche. Le texte est certes « transpartisan » et soutenu par la ministre des droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, mais il divise au sein du PS. A l'instar du ministre de l'intérieur, Manuel Valls, qui a exprimé des réserves, une partie du groupe reste peu convaincue et en retrait des débats. Dans le groupe PS, plutôt divisé sur le sujet, le sujet a été de nouveau abordé lors de la réunion de groupe mardi matin et la rapporteure du texte, Maud Olivier en a profité pour regretter que le débat soit probablement décalé à vendredi au lieu de mercredi.

Un responsable PS, qui pronostique un tiers d'absents en séance, décrypte : « *Il y a plusieurs natures de résistances. Pour certains, ce n'est pas le bon moment, d'autres font confiance aux associations qui sont contre, et enfin certains n'ont pas aimé la façon dont le texte a été amené, sans explication en groupe, avec une disqualification de ceux qui étaient opposés.* »

Lire : La pénalisation des clients, mesure phare du texte de loi

En réunion, seuls les poids lourds légitimes se sont exprimés, comme Jean-Marie Le Guen (Paris), spécialiste des questions de santé, ou encore Bernard Roman (Nord). Pour ce dernier, le texte comporte « *un certain nombre de mesures homéopathiques et davantage symboliques pour répondre plus à la bonne pensée qu'à la réalité* ». Son collègue parisien se dit « *très réticent concernant la prohibition ; cela part toujours de bonnes intentions et se termine mal* ». Ils jugent que « *le débat n'est pas ouvert* » et disent recevoir des messages de soutien d'élus qui « *n'osent pas* » s'exprimer. Mais ils ne porteront pas le débat en séance et ne siégeront pas. « *L'appel des "343 salauds" n'a pas facilité les choses : on a l'air de dire que si l'on est contre ce texte, on est pour la prostitution* », regrette M. Roman.

Vice-présidente de la commission spéciale, Catherine Coutelle (PS, Vienne) tempère : « *Il y a un travail de pédagogie nécessaire, quelques-uns sont contre, mais le texte*

a l'accord majoritaire du groupe. » Même malaise chez les centristes de l'UDI, divisés mais a priori plutôt favorables au texte, où l'on regrette qu'« être contre, ce soit passer pour un sale type, voire un client, ce qui peut être ravageur au niveau local, en circonscription ».

L'UMP, en revanche, apparaît sous un front relativement uni, à en croire Guy Geoffroy, porteur depuis 2011 d'un texte de loi qui va dans le même sens. Et tant pis si la loi qu'il s'apprête à voter supprime également le délit de racolage passif, mis en place par l'UMP : une récente directive européenne, interdisant de « poursuivre ou sanctionner les victimes de la traite des êtres humains », justifie pour le député cette suppression. Les débats internes dans les groupes d'oppositions UDI et UMP, plutôt majoritairement favorables au texte, devraient se poursuivre jusqu'à cette date - l'UMP pourrait au final s'orienter vers l'abstention

«CHANTAGE ASSEZ MALHONNÊTE »

Si les élus du Front de gauche, emmenés par Marie-George Buffet (Seine-Saint-Denis), devraient aussi voter le texte, les écologistes sont divisés. Seuls Jean-Vincent Placé, leur président au Sénat, et la maire de Montreuil, Dominique Voynet, ont affiché leur soutien au texte en signant avec des élus de différents bords une tribune dans *Le Monde*. A l'opposé, le député des Français de l'étranger Sergio Coronado déplore un texte qui « *part du principe selon lequel il n'y aurait qu'une seule prostitution et qui se résumerait à la traite ou au proxénétisme* ».

« *La principale mesure reste la pénalisation des clients. C'est un chantage assez malhonnête que de dire "on abolit le racolage passif d'un côté mais on pénalise les clients de l'autre"* », critique l'élu écologiste, craignant le manque de moyens pour les mesures d'accompagnement prévues dans le texte.

Au Sénat, l'écologiste Esther Benbassa, qui a déjà fait adopter une proposition de loi supprimant le délit de racolage passif, est aussi fermement opposée au texte, mais elle n'aura peut-être pas à s'y frotter. A l'Assemblée, des piliers de la majorité écrivent déjà la fin de l'histoire, évoquant « *le cas typique d'une proposition de loi votée qui reste au fond d'une pile au moment de faire la navette avec le Sénat pour ne jamais ressortir* ». Plus ou moins le même exercice qu'avec la procréation médicalement assistée, autre sujet sociétal doucement poussé vers la sortie en période de gros temps économique et fiscal.